



**APPROCHE CENTRÉE SUR LES DROITS  
HUMAINS FACE À LA MIGRATION CLIMATIQUE :  
PROTÉGER D'ABORD LES COMMUNAUTÉS  
VULNÉRABLES.**

***Projet : Accroître la résilience des communautés en raison de la migration climatique interne inattendue en basse Guinée,***

Mise en œuvre par : *Green Transformation 2050*

Financé par : *Climate Justice Resilience Fund (CJRF)*

Rédigé par : **Mohamed KALOGA**, Chargé de plaidoyer de  
GT2050

# SOMMAIRES

---

**01**

Contexte du blog

**02**

Introduction à la migration  
climatique

**03**

Tendances climatiques, migrations forcées et violations des droits  
de l'homme en Afrique et en Guinée

**04**

Quelles mesures doivent être prises pour éviter les pires scénarios  
en Guinée, en particulier en ce qui concerne les migrations forcées,  
tout en garantissant la protection des droits de l'homme ?

# CONTEXTE DU BLOG



Dans un monde de plus en plus interconnecté, la migration climatique est devenue l'une des conséquences les plus pressantes du changement climatique à l'échelle mondiale.

De nos jours, des millions de personnes sont contraintes de quitter leur foyer en raison des événements extrêmes directs du changement climatique, dont l'élévation du niveau de la mer, les inondations, les sécheresses prolongées, etc.

Juste la période 2022 et 2024, les rapports scientifiques et humanitaires convergent : la mobilité humaine induite par le climat n'est plus une hypothèse, c'est une réalité massive et croissante. Selon l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC, 2023) l'Afrique subsaharienne a enregistré 7,4 millions de nouveaux déplacements liés aux catastrophes climatiques en 2022 seulement, dont une large partie en Afrique de l'Ouest<sup>1</sup>.

En Afrique, où une grande partie de la population dépend des ressources naturelles pour sa survie, le changement climatique exacerbe les vulnérabilités existantes. L'avancée du désert, l'irrégularité des précipitations, l'intensification des catastrophes naturelles et la dégradation des terres menacent les moyens de subsistance, poussant de plus en plus de familles à l'exode. Dans plusieurs régions du continent, cette migration climatique alimente également des tensions sociales et économiques, exacerbant les conflits autour des ressources limitées.

[1] IDMC – Global Report on Internal Displacement 2023 : Chiffres clés sur les déplacements liés aux catastrophes en Afrique subsaharienne. <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2023>

En outre, la République de Guinée n'échappe pas à cette réalité inquiétante, avec ses 300 km de côtes et ses vastes zones agroécologiques, vit déjà les premiers chocs. L'érosion côtière à Conakry, la salinisation des terres à Forécariah, la baisse des rendements agricoles en Haute-Guinée – autant de phénomènes qui poussent des familles entières à l'exode. Le dernier rapport du GIEC (AR6, 2023) est sans appel : même avec un réchauffement limité à 1,5°C, les risques de pertes en vies humaines, en biodiversité et en moyens de subsistance resteront élevés dans la région <sup>2</sup>. Les communautés vivant le long de la côte sont particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique, notamment à cause de phénomènes tels que l'élévation du niveau de la mer, les inondations et la salinisation, etc. Aujourd'hui, une majeure partie de la population est contrainte de migrer à l'intérieur du pays en raison des dérèglements climatiques.



Cependant, derrière ses nombreux déplacements climatiques se cachent des histoires humaines complexes et des enjeux liés aux droits de l'homme. Ce sont des droits fondamentaux qui sont mis à mal : droit à un logement décent, à l'eau potable, à la sécurité alimentaire, à la santé, mais aussi à la dignité et à la participation. Pourtant, des cadres juridiques existent – au niveau international, régional et national – et des solutions émergent, portées par des communautés résilientes et des acteurs engagés.

[2]GIEC – AR6 Synthesis Report 2023 : Évaluation des risques climatiques en Afrique.  
<https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>

Ce blog se veut un espace d'analyse et de plaidoyer, centré sur les personnes et leurs droits. Il vise à plonger au cœur de ces questions essentielles, en mettant particulièrement en lumière les violations des droits humains dans le cadre du changement climatique, tant en Afrique qu'en Guinée. Il s'appuie sur des données récentes, des témoignages de terrain et une lecture juridique des enjeux, avec un focus sur la Guinée et l'Afrique de l'Ouest. L'objectif : éclairer, alerter et proposer des voies d'action pour une mobilité digne et un avenir résilient.



1. Quelles sont les tendances climatiques actuelles, et comment entraînent-elles des migrations climatiques forcées ainsi que des violations des droits de l'homme fondées sur des exemples spécifique en Afrique et en Guinée ?



1. Quelles mesures doivent être prises pour éviter les pires scénarios en Guinée, en particulier en ce qui concerne les migrations forcées, tout en garantissant la protection des droits de l'homme ?

[1]GIEC – AR6 Synthesis Report 2023 : Évaluation des risques climatiques en Afrique.  
<https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>

# I. INTRODUCTION À LA MIGRATION CLIMATIQUE

---

Imaginez devoir tout quitter du jour au lendemain : votre maison, vos terres, les tombes de vos ancêtres. Non pas à cause d'une guerre, mais parce que la mer a avalé votre village, ou parce que la pluie n'est plus tombée depuis des années. Ce scénario n'est pas une fiction, c'est la réalité de millions de personnes à travers le monde, et particulièrement en Afrique de l'Ouest. La migration climatique est le visage humain, brut et urgent, de la crise écologique. Elle met en péril des principes fondamentaux inscrits dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : l'égalité, la dignité, l'accès à la justice et à un logement décent. Ces principes assurent que chaque individu, sans distinction, puisse jouir de ses droits et libertés. [1].

Or, les changements climatiques bafouent les droits humains, compromettent le respect de ces principes, car ces événements extrêmes climatiques, comme les inondations, la sécheresse, la montée du niveau de la mer touche de façon disproportionnée les groupes marginalisés, le développement socio-économique, les espèces vivantes ainsi à la jouissance des droits de l'homme. Ces alertes scientifiques renforcent l'idée que le changement climatique est non seulement un phénomène environnemental, mais une question de droits humains et de justice climatique, comme le souligne également le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 41/21 (ONU, 2019).

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) et le Conseil des Droits avec le GEIC a dans la même résolution souligné que les changements climatiques ont des effets, entre autres, sur les droits de l'homme notamment le droit à la vie, à l'autodétermination, au développement, à la santé, à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement, à un logement convenable et à divers droits culturels.<sup>[2]</sup>

De nos jours, la migration climatique se distingue comme l'une des conséquences les plus pressantes, complexes et préoccupantes du changement climatique sur les droits humains. Rien qu'en 2022, 32,6 millions de nouveaux déplacements liés aux catastrophes climatiques ont été enregistrés dans le monde (OIM, 2022), démontrant l'ampleur grandissante du phénomène.<sup>[3]</sup> Les phénomènes climatiques extrêmes, qu'ils soient soudains ou lents, poussent des millions de personnes à quitter leurs foyers de manière forcée, à l'intérieur de leurs pays ou à l'étranger. Ce phénomène pose des défis considérables aux droits humains, affectant particulièrement les communautés les plus vulnérables.

[1] <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>

[2] [https://www.ohchr.org/sites/default/files/2021-11/FSheet38\\_FAQ\\_HR\\_CC\\_FR\\_0.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/2021-11/FSheet38_FAQ_HR_CC_FR_0.pdf)

[3] OIM – World Migration Report 2022 : <https://worldmigrationreport.iom.int>

## I.1. DÉFINITION DE LA MIGRATION CLIMATIQUE

Pour éviter les confusions, adoptons la définition de l'Organisation Internationale de la Migration (OIM), la migration climatique est le Mouvement d'une personne ou d'un groupe de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à une modification soudaine ou progressive de l'environnement en raison du changement climatique, sont contraintes de quitter leur lieu de résidence habituelle, ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, pour se rendre ailleurs sur le territoire d'un État ou par-delà une frontière internationale <sup>1</sup>. Cette définition rappelle que la migration climatique n'est pas un choix libre, mais souvent une stratégie de survie, particulièrement dans les régions où les moyens d'existence dépendent directement des ressources naturelles — comme c'est le cas pour de nombreuses communautés en Afrique de l'Ouest et en Guinée.

[1] Termes clés de la migration | L'OIM, ONU Migracion (iom.int)

## I.2. HISTORIQUE SUR LA MIGRATION CLIMATIQUE

L'idée que le climat pousse les populations à se déplacer n'est pas nouvelle. La migration climatique a commencé au 19<sup>e</sup> siècle, pendant cette période, les facteurs environnementaux figuraient dans les revues systématiques comme des déterminants majeurs des migrations. En effet, dans les années 1880, Ravenstein (1889)<sup>2</sup> attirait déjà l'attention sur l'émergence de « flux migratoires » provoqués par des « climats peu attrayants. Pourtant, au 20<sup>e</sup> siècle, cette perspective a été largement éclipsée par les analyses économiques et politiques, jugées plus « modernes » Black et al., 2011<sup>3</sup>. Le lien entre climat et migration, considéré comme trop « déterministe », est tombé dans l'oubli académique. Il a fallu attendre les années 1990 et les premiers rapports sur les « réfugiés environnementaux » du HCR<sup>4</sup> pour que la communauté internationale réalise l'ampleur du phénomène. Aujourd'hui, face à l'accélération des crises, la migration climatique s'impose comme un enjeu central des politiques internationales, comme en témoignent les derniers rapports du GIEC (AR6, 2022)<sup>5</sup>.

Les deux visages des départs : crises soudaines et étouffement lent

Les causes des départs sont doubles, comme le schématisent les experts du GIEC dans leur rapport spécial sur les extrêmes (SREX, 2012)<sup>6</sup>:

- Les événements soudains et violents : cyclones, inondations brutales, tempêtes. Ils détruisent tout sur leur passage et provoquent des déplacements immédiats et chaotiques.

Les phénomènes lents et insidieux : montée du niveau de la mer, désertification, salinisation des sols, sécheresses récurrentes. C'est l'étouffement progressif des moyens de subsistance qui, goutte à goutte, rend la vie impossible et pousse aux départs. En Afrique de l'Ouest, c'est souvent cette lente dégradation qui est le principal moteur des migrations.

[3] Ravenstein (1889) – « The Laws of Migration » : <https://www.jstor.org/stable/2979181>

[4] lack, R., Adger, W. N. et al. (2011) – « The effect of environmental change on human migration » : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1728-4457.2011.00449.x>

[5] HCR – Rapport « Environmental Refugees » (1990) : <https://www.unhcr.org/fr/publications-d-operations>

[6] GIEC – Rapport AR5 (2014) et AR6 (2022) AR6 : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>

La première raison fut centrée que le progrès technologique diminuerait l'influence de la nature sur la vie humaine avait pris des proportions importantes.

Deuxièmement, la justification des migrations par les changements climatiques a été rejetée pour son caractère déterministe et scientifiquement dépassé.

Troisièmement, les facteurs économiques ont pris une place prépondérante dans l'explication des flux migratoires, laissant peu d'espace aux facteurs environnementaux. Finalement, les études sur les migrations forcées prenaient uniquement en compte les déplacés de guerre tout en soustrayant aux catastrophes climatiques la possibilité d'occasionner des mouvements de populations. Le débat sur le lien entre le climat et les migrations resurgit avec la publication du rapport « Réfugiés environnementaux » du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCNUR). Ce n'est qu'à partir des années 1990 que les recherches sur les migrations provoquées par les changements climatiques se sont intensifiées ; l'objectif étant alors d'attirer l'attention des décideurs publics sur la nécessité de préserver le climat <sup>7</sup>.

Ces chocs climatiques entraînent des « pertes et dommages » souvent irréversibles – un terme technique qui cache des réalités brutales : vies perdues, cultures anéanties, communautés disloquées. Le séisme de 2023 en Turquie et en Syrie, bien que tectonique, rappelle tragiquement l'ampleur des pertes humaines que les catastrophes peuvent engendrer (EM-DAT, 2023)<sup>8</sup>. Pour les pertes purement économiques liées au climat, les estimations pour les pays en développement sont vertigineuses : entre 290 et 590 milliards de dollars d'ici 2030 (Banque mondiale, 2022).

Ainsi, qu'il soit violent ou silencieux, le changement climatique devient un puissant moteur d'exil, forçant des communautés entières à partir, souvent dans la précarité la plus totale et sans filet de protection pour leurs droits.

Cette première section a posé les bases : la migration climatique est une réalité ancienne devenue une urgence contemporaine, qui naît de chocs soudains ou d'une lente asphyxie environnementale. Mais que signifient concrètement ces tendances globales pour les populations d'Afrique de l'Ouest et de Guinée ? Comment se traduisent-elles en violations flagrantes des droits humains ? C'est ce que nous allons explorer maintenant dans la deuxième partie.

[7] EM-DAT – Base de données sur les catastrophes : <https://www.emdat.be/>

[8] Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation (SREX) Résumé pour décideurs en français : <https://www.ipcc.ch/report/managing-the-risks-of-extreme-events-and-disasters-to-advance-climate-change-adaptation/>

[2] Migrations climatiques : un enjeu complexe - Le Climatoscope

## I.3. DÉTERMINANTS DES MIGRATIONS CLIMATIQUES

À ce jour, les principales causes de la migration climatique sont dues à cause des extrêmes climatiques. Ces événements extrêmes climatiques sont désignés comme des événements qui peuvent persister plusieurs semaines ou mois, ou décennie comme une sécheresse par exemple, ou bien, au contraire, se dérouler sur un temps très court, quelques heures ou quelques jours, mais marqués par une très forte intensité<sup>8</sup>. Donc les migrations climatiques ne surviennent pas par hasard. Elles sont la réponse désespérée de communautés acculées par des phénomènes climatiques extrêmes, de plus en plus fréquents et intenses. Selon le GIEC, ces extrêmes se divisent en deux catégories aux impacts et temporalités radicalement différents, mais tout aussi dévastateurs. De plus, elles ont divers caractères, c'est-à-dire qu'elles peuvent être des « événements climatiques à évolution lente » ou des « événements climatiques de nature soudaine ».

Les événements climatiques à évolution lente sont des types d'événements climatiques influençant de façon indirecte sur l'intensité des migrations des populations à travers la détérioration de leurs conditions de vie. Par exemple, les événements climatiques à évolution lente font référence à la salinisation des terres agricoles, à la désertification, l'élévation du niveau de la mer et à la sécheresse. Le rapport spécial du GIEC sur les terres (2019)<sup>9</sup> souligne que ces processus détériorent progressivement les conditions de vie, érodant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance jusqu'au point de rupture. En Afrique de l'Ouest, c'est souvent cette lente dégradation, et non une catastrophe soudaine, qui est le principal moteur des départs, comme le documente l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) dans son atlas régional<sup>10</sup>.

De l'autre côté, les événements climatiques de nature soudaine sont relatifs aux phénomènes météorologiques et hydrologiques extrêmes. Ces événements météorologiques extrêmes font référence aux inondations soudaines, vagues de chaleurs, Ouragans, cyclones, et typhons, etc Par conséquent, leurs conséquences peuvent entraîner des pertes et des dommages considérables dans les sociétés humaines et les écosystèmes. L'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) rapporte une multiplication de ces phénomènes, avec des conséquences directes sur les déplacements de population<sup>11</sup>.

[8] OIM – Atlas des migrations environnementales en Afrique de l'Ouest : <https://publications.iom.int/books/atlas-des-migrations-environnementales-en-afrique-de-louest>

[9] Événements climatiques extrêmes : définition, impacts et conséquences - Oxfam France

[10] GIEC – Rapport spécial sur les terres et le changement climatique (2019) : <https://www.ipcc.ch/srccl/>

[11] OIM – Atlas des migrations environnementales en Afrique de l'Ouest : <https://publications.iom.int/books/atlas-des-migrations-environnementales-en-afrique-de-louest>

La lourde tribune des pertes, dommages sont des vies brisées, des décennies de développement remis à zéro. Que le choc soit violent ou lent, le résultat est le même : des pertes et dommages souvent irréversibles. Ce concept, désormais au cœur des négociations climatiques internationales (voir l'Accord de Paris, Article 8)<sup>12</sup>, désigne les conséquences du changement climatique qui dépassent la capacité d'adaptation des communautés.

Ces dommages sont de deux ordres :

- Économiques et matériels : destruction d'infrastructures, de logements, de terres agricoles. La Banque mondiale estime que les pertes économiques liées au climat dans les pays en développement pourraient atteindre 290 à 590 milliards de dollars par an d'ici 2030.
- Non-économiques et irremplaçables : pertes de vies humaines, disparition de patrimoine culturel, traumatismes psychologiques profonds et dislocation du tissu social. En 2023, les catastrophes climatiques et géophysiques ont causé environ 74 000 décès selon la base de données internationale des catastrophes (EM-DAT), un chiffre glaçant qui rappelle le coût humain.

Ces impacts varient selon la nature et l'intensité des phénomènes, mais affectent directement les vies humaines, les moyens de subsistance, les infrastructures et les ressources naturelles. Ces pertes et dommages associés au changement climatique sont les conséquences irréversibles du changement climatique<sup>13</sup>. Ils sont considérés des effets néfastes du changement climatique induits par l'homme qui ne peuvent être évités par l'atténuation ou l'adaptation, ou qui ne seront pas évités à l'avenir par l'adaptation en raison de ressources insuffisantes les impacts irréversibles du changement causée par l'augmentation des températures mondiales résultant du changement climatique d'origine humaine<sup>14</sup>. Les pertes et dommages peuvent être de nature économique ou non, affectant des aspects difficilement quantifiables en termes financiers, tels que les vies humaines, le patrimoine culturel et les communautés.

Par exemple, en 2023, les événements climatiques ont causé 74 000 décès, le plus meurtrier étant le tremblement de terre en Turquie et en Syrie<sup>15</sup>, une perte considérable en vie humaine. De l'autre côté, les pertes économiques sont liées aux infrastructures détruites ainsi que les moyens de subsistance des communautés. À ce jour, les pertes et les préjudices économiques dans les pays en développement sont estimées entre 290 et 590 milliards de dollars d'ici 2030<sup>16</sup>. Selon un rapport de l'International Organization for Migration (OIM) – section Guinée, des milliers d'hectares de terres cultivées ont été détruits, affectant des cultures de base (riz, maïs, arachides), ce qui menace les moyens de subsistance des populations rurales et côtière<sup>17</sup>.

[12] [https://unfccc.int/sites/default/files/french\\_paris\\_agreement.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf)

[13] [Migrations climatiques : un enjeu complexe - Le Climatoscope](#)

[14] [2ème partie. Approches nationales et internationales pour faire face aux pertes et dommages causés par les événements à évolution lente F](#)

[15] [Integrated Assessment for Identifying Climate Finance Needs for Loss and Damage: A Critical Review | SpringerLink](#)

[16] [https://guinea.iom.int/stories/renforcement-de-la-resilience-face-aux-inondations-en-guinee-lappui-de-loim-travers-le-programme-armp?](https://guinea.iom.int/stories/renforcement-de-la-resilience-face-aux-inondations-en-guinee-lappui-de-loim-travers-le-programme-armp?utm_source=chatgpt.com)  
utm\_source=chatgpt.com

Ainsi, ces phénomènes climatiques sont à l'essence de la migration inattendue ou forcée des communautés de leurs foyers pour se réfugier ailleurs ou à l'interne, souvent sans aucune garantie de protection de leurs droits fondamentaux.

Cette première section avait pour objectif d'introduire la notion de migration climatique, cela, afin d'offrir un aperçu général et d'approfondir la compréhension de sa définition, de son historique, ainsi que de ses causes et implications. La deuxième partie du blog se concentrera sur les tendances climatiques actuelles et comment elles se traduisent-elle par des violations des droits de l'homme fondées avec des exemples spécifique en Afrique et en Guinée ?

## II. TENDANCES CLIMATIQUES, MIGRATIONS FORCÉES ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE ET EN GUINÉE

---

### II.1. TENDANCES CLIMATIQUES ACTUELLES AU NIVEAU GLOBAL ET DANS LE CONTEXTE AFRICAIN

Les tendances climatiques actuelles sont marquées par une intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer, la désertification et la dégradation des terres. Le constat est sans appel : les tendances climatiques s'emballent. Partout dans le monde, on observe une intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, une élévation du niveau de la mer qui grignote les côtes, et une dégradation accélérée des terres. Ces changements, directement liés au réchauffement planétaire, exacerbent la vulnérabilité de centaines de millions de personnes, qu'elles vivent en milieu rural ou urbain.

Les projections du GIEC sont éloquentes et alarmantes. Le sixième rapport du GIEC souligne que toutes les régions du monde devraient être confrontées à une nouvelle augmentation des risques climatiques, ce qui augmentera les multiples risques pour les écosystèmes et l'homme.

En outre, les scientifiques estiment qu'au cours de ce siècle :

Entre 6 000 et 17 000 km<sup>2</sup> de terres seront perdues en raison de l'élévation du niveau de la mer et de l'érosion côtière, ce qui pourrait entraîner le déplacement de 1,6 à 5,3 millions de personnes.

Même en limitant le réchauffement à moins de 2°C, les océans continueront à monter de 60 cm, ce qui mettra en péril la vie ou les moyens de subsistance d'environ 300 millions de personnes en raison des inondations annuelles qui se produiront d'ici à 2050<sup>17</sup>

[17] [www.ipcc.ch](http://www.ipcc.ch).

À court terme les menaces sont tout aussi concrètes : les risques climatiques attendus incluent une multiplication des canicules mortelles, explosion des maladies à transmission vectorielle (comme le paludisme), ainsi qu'une détérioration de la santé mentale. Les inondations dans les zones urbaines et côtières, la perte de biodiversité dans les écosystèmes terrestres et marins, la baisse de la production alimentaire et l'indisponibilité croissante de l'eau figurent parmi les principales menaces. Ces impacts négatifs, ainsi que les pertes et dommages liés au changement climatique, s'intensifieront à chaque augmentation de la température mondiale (confiance très élevée du GIEC) <sup>18</sup>.

La hausse des températures et la multiplication des sécheresses prolongées (comme celle qui frappe actuellement la Corne de l'Afrique), des inondations et de l'élévation du niveau de la mer, et l'avancée de la désertification dans le Sahel créent un cocktail explosif et exacerbent la vulnérabilité des communautés et entraînent des déplacements massifs. Ces déplacements forcés compromettent directement plusieurs droits humains, notamment le droit à un logement décent, à la sécurité alimentaire et à l'accès aux ressources naturelles.

Face à cette urgence, l'adaptation est une question de survie pour renforcer la résilience face à ces défis climatiques reste un enjeu pour les pays africains à cause de plusieurs facteurs, notamment :

- Les mécanismes existants de financement de l'adaptation sont insuffisants pour répondre aux besoins de projets et de programmes d'adaptation en Afrique.
- La complexité des demandes de ces fonds, mais aussi les capacités limitées de développement et de mise en œuvre de projets.
- La nature inadaptée des financements, majoritairement sous forme de prêts qui alourdissent la dette, plutôt que de dons.

À ce jour, selon le dernier rapport du Gap adaptation, estime les coûts d'adaptation pour les pays en développement au cours de cette décennie à environ 215 milliards de dollars US par an (fourchette : 130 milliards de dollars à 415 milliards de dollars US). Ces coûts d'adaptation devraient augmenter de manière significative d'ici 2050 en raison des risques climatiques croissants <sup>19</sup>.

[18] [Adaptation Gap Report 2023](#) | UNEP - UN Environment Programme

[19] [IPCC\\_AR6\\_SYR\\_SPM.pdf](#)

## II.2. MIGRATION CLIMATIQUE FORCÉE EN AFRIQUE ET EN GUINÉE AVEC DES EXEMPLES CONCRETS

Dans certains pays de l'Afrique, en particulier au Niger, dans la région de Tahoua, des communautés ont été contraintes de quitter leurs régions à cause des effets néfastes du changement climatique, notamment les sécheresses, la dégradation des sols et les tempêtes de sable. Ces effets ont eu diverses répercussions sur les droits de l'homme, particulièrement sur les droits à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement, et ont gravement affecté la capacité des habitants de la région à maintenir leurs moyens de subsistance agricoles.

Aussi, dans le centre du Sahel, à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger, les déplacements ont continué d'augmenter, avec 2,8 millions de personnes actuellement déplacées à l'intérieur du pays et plus de 410.700 réfugiés. En 2023, le nombre de personnes déplacées internes au Burkina Faso a dépassé les 2 millions, et les demandeurs d'asile du Burkina Faso ont fui vers les pays côtiers voisins. En outre, les incidents de protection, notamment en ce qui concerne la protection des enfants, le droit à la vie et le droit de propriété, ont augmenté de plus de 30 % au Burkina Faso en 2023<sup>20</sup>.

Également, en République de Guinée, des populations ont été forcées de migrer dans la préfecture de Forécariah suite à des événements dû à climatique tel que l'élévation du niveau et l'intrusion de l'eau de mer, qui a détruit digue allant de Matakkan à Sangbon-Port (environ 5 km) et les eaux de l'océan avaient envahi les rizières, les champs de production agricole et certains ménages de cette partie de la côte.

Cette région victime de dérèglement climatique, à noter, était considérée comme le grenier à riz de la Guinée du fait de ses vastes plaines rizicoles qui produisent une quantité très considérable de riz étuvé. La dégradation de la digue qui servait de barrage entre la ville et la mer a conduit à des inondations dans la région qui ont fortement dégradé les zones agricoles qui servait de moyens de subsistance pour toute la région menaçant ainsi les conditions de vie sociaux économiques à plusieurs niveaux notamment : L'accès limité à l'eau potable affecte gravement la santé et l'hygiène des populations locales, notamment les plus vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes âgées, etc.). Pendant la saison sèche, certains habitants sont contraints de parcourir plusieurs kilomètres pour s'approvisionner en eau potable, les puits ayant été rendus saumâtres par l'intrusion marine. De plus, les terres agricoles disponibles sont devenues improductives, entraînant une diminution des ressources cultivables. Cette situation accentue les tensions et génère des conflits potentiels entre voisins concernant l'utilisation et la propriété des terres

[20] <https://reporting.unhcr.org/operational/regions/west-and-central-africa>

## II.2. MIGRATION CLIMATIQUE FORCÉE EN AFRIQUE ET EN GUINÉE AVEC DES EXEMPLES CONCRETS

En outre, selon les autorités locales de la région, 5 000 habitants se sont déplacés pour d'autres endroits du littoral tels que Maférinya, Boffa, Tayaki et les îles du delta de Kapatchez. Ceux qui ont migré pour Tayaki vivent dans les conditions dégradées, affectant différemment les conditions de vie à plusieurs niveaux, l'accès limité à l'eau potable, manque de latrines ainsi affectant gravement la santé et l'hygiène des communautés locales, notamment les couches défavorisées (enfants, femmes, personnes âgées, etc.), les femmes et les jeunes. Aujourd'hui, ces communautés vivent dans les conditions vulnérables, mais aussi le lieu où ils se sont déplacés est menacé par les risques climatiques<sup>21</sup>.

Ces exemples de déplacement climatique nous démontrent plus clairement l'enjeu qu'encourent ces communautés face aux conséquences du changement climatique ainsi que les préjudices qu'ils portent à atteindre aux principes de droits fondamentaux.

Par ailleurs, quitter une région touchée par les changements climatiques est un droit fondamental. Les États ont la lourde responsabilité de s'assurer que ces personnes victimes de migration climatique soient non seulement reconnues, mais aussi rétablies dans leur droit.

[21] [https://ewpdata.rightsindevelopment.org/files/documents/73/WB-P126773\\_DMvjWjX.pdf](https://ewpdata.rightsindevelopment.org/files/documents/73/WB-P126773_DMvjWjX.pdf)

Plusieurs cadres juridiques font référence à la protection des droits de l'homme face aux défis climatique notamment :

- L'Accord de Paris sur le climat adopté en 2015 dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), appelle les Parties à, « respecter, promouvoir et considérer leurs obligations respectives en matière de droits de l'homme, de droit à la santé, de droits des peuples autochtones, de communautés locales, de migrants, d'enfants, de personnes handicapées et de personnes en situation de vulnérabilité et de droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité intergénérationnelle <sup>22</sup>».
- En plus, Pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières (2018) qui invite les États à développer des mécanismes pour permettre des migrations dans des conditions sûres et légales, notamment à travers des mesures d'adaptation et de réinstallation pour les personnes affectées par le climat.
- Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) a constamment souligné les obligations et les responsabilités des États et d'autres obligations de respecter, de protéger les droits de la personne mis en péril par le changement climatique. Cela comprend la prise de mesures précises pour relever les défis en matière de droits de la personne auxquels font face les personnes qui migrent dans des circonstances liées aux effets néfastes du changement climatique<sup>23</sup>.

[23] Votre texte de paragraphe

[24] Human Rights Climate Change and Migration in the Sahel

En outre, malgré l'existence de ces juridictions, elles sont souvent inadéquates pour répondre aux défis complexes de la migration climatique. En conséquence, beaucoup de ces migrants climatiques ne bénéficient pas encore du statut légal qui leur permettrait de bénéficier d'une protection internationale effective, tel est le cas pour des communautés victimes de pertes et dommages. En plus, ils sont confrontés à une vulnérabilité accrue, que ce soit dans les pays d'accueil ou dans les zones où ils sont relocalisés.

Au regard de tous ces défis, nous pouvons conclure dans cette section que la migration climatique est une menace fondamentale pour la jouissance de l'homme, car ils menacent de façon disproportionnée les communautés, les groupes marginalisés, notamment les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes, les peuples autochtones et les pauvres. Face à cette situation, des solutions doivent être entreprises afin de protéger les communautés face à ces événements climatiques.

Dans la troisième section de ce blog, vous trouverez quelques recommandations formulées à l'endroit des parties prenantes notamment (le gouvernement, les ONG etc)

### III. QUELLES MESURES DOIVENT ÊTRE PRISES POUR ÉVITER LES PIRES SCÉNARIOS EN GUINÉE, EN PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE LES MIGRATIONS FORCÉES, TOUT EN GARANTISSANT LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ?

---

La République de Guinée, comme tant d'autres pays africains demeure un pays fort risqué climatique, elle présente des vulnérabilités environnementales ayant des répercussions sur les conditions de vie et sur les mobilités humaines. Les tendances historiques et courantes observent des températures minimales autour de 20°C et maximales entre 30 et 35°C, ainsi qu'une longue saison pluvieuse. Ces climatiques risques incluent les inondations, les pluies irrégulières et diluviennes, la sécheresse et les vagues de chaleur. En conséquence, ces facteurs climatiques ont un impact significatif sur le rendements agricoles, l'assèchement des cours d'eau, la perte de la biodiversité, , l'immigration et l'exode rurale et les conflits sociaux<sup>[25]</sup> .

En plus, le Plan D'action National d'Adaptation (PANA) de la Guinée, indique que toutes les quatre régions naturelles sont vulnérables aux changements climatiques, les principaux risques identifiés sont entre autres l'élévation du niveau de la mer et la sécheresse, inondations, suivie par ordre d'importance de la perturbation du régime pluviométrique, des pluies orageuses, de la forte insolation et des inondations. De même que dans les autres régions naturelles<sup>26</sup>.

Suivant ces données climatiques de la Guinée et le dernier rapport du GIEC sur la vulnérabilité des pays face aux impacts du changement climatique, ceci dit que dans les années à venir, toutes les régions en Guinée seront touchées par les changements climatiques. Dans un autre angle, une partie de la population sera contrainte de migrer à cause des phénomènes extrêmes de manière inattendue à cause de leur point géographique et la proximité avec l'océan Atlantique, identifiant les personnes habitants sur le littoral Guinéen comme les plus exposés particulièrement à (Maférinya, Kabback les îles du delta de Kapatchez, Tayaki) dont une partie commence à migrer à cause dès l'élévation du niveau de la mer et des inondations.

L'enjeu de ces règlements climatiques représente une menace pour les droits de l'homme. Au regard des risques actuels et futurs, et connaissant l'enjeu du changement climatique sur les droits de l'homme, des mesures doivent être entreprises tant au niveau national qu'international afin de garantir le respect et la dignité humaine.

Le Comité Exécutif de la Varsovie Mécanisme International pour les pertes et dommages liés aux impacts des changements climatiques ainsi que Déplacement de la force opérationnelle ont fait plusieurs travaux relatifs à la migration climatique en proposant des pistes de solutions que les pays doivent prendre en compte et intégrer dans les politiques de lutte contre les changements climatiques afin de réduire la migration climatique.

[25] Analyse de la réponse pour l'adaptation climatique Guinée 2021

[26] <https://unfccc.int/resource/docs/napa/gin01f.pdf>

### III.1. RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AUX GOUVERNEMENTS :

#### **Renforcer les politiques Nationales de lutte contre les changements climatiques (Contribution Déterminée National et le Plan adaptation National)**

Cette recommandation vise à protéger les droits des personnes déplacées par les changements climatiques. Le Comité exécutif Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages liés aux impacts du changement climatique dans la mise en œuvre de son deuxième plan de travail quinquennal glissant (pour 2023–2027) il a identifié trois guides techniques pour l'accès au financement et pour éviter, minimiser et traiter les impacts du déplacement, entre autres l'intégration des liens entre la mobilité humaine et les changements climatiques dans les processus nationaux pertinents de planification des changements climatiques. Comme le processus de formulation et de mise en œuvre des PAN (Plan Adaptation National), et les contributions déterminées au niveau national (CDN)<sup>26</sup>.

L'Etat peut explorer cette approche dans le contexte guinéen en vue d'avoir accès à des financements pour des actions relatifs à la migration climatique. En plus, veiller à ce que les avantages potentiels de la migration soient analysés et inclus, le cas échéant, dans les politiques, plans ou stratégies nationaux d'adaptation à long terme et que les contributions positives des migrants sont reconnues et appuyées. Avec de fort politique, le gouvernement pourrait créer des environnements favorables pour ceux qui migrent, et améliorer leur condition de vie ainsi au développement et de la reconnaissance des compétences ainsi que du travail décent<sup>27</sup>.

[26] <https://unfccc.int/documents/631983>

[27] [https://environmentalmigration.iom.int/sites/g/files/tmzbd1411/files/inline-files/20180917%20WIM%20TFD%20I.1%20Output%20final\\_0.pdf](https://environmentalmigration.iom.int/sites/g/files/tmzbd1411/files/inline-files/20180917%20WIM%20TFD%20I.1%20Output%20final_0.pdf)

**Faire des plaidoyers pour les financements adaptations, ceci permettra de mettre en place des mesures adaptation résilientes et faire face aux risques.**

Aux regards des nombreux risques climatiques actuels et futurs en Guinée, il est important de favoriser l'adaptation aux changements climatiques afin de réduire l'impact sur les communautés et réduire les mouvements migratoires. Ces financements adaptation permettront de soutenir les communautés vulnérables et va contribuer à renforcer la résilience des communautés et leur permettre de mieux résister aux effets des changements climatiques à l'avenir. En plus, cette adaptation au changement climatique doit être centrée au niveau local vue, ils sont les plus victimes des impacts causés par les changements et sont déjà confrontées à une série d'autres problèmes de développement, tels que la pauvreté, des infrastructures médiocres et un accès limité à l'éducation et aux soins de santé. En travaillant au niveau local, les communautés peuvent identifier les risques et les opportunités spécifiques auxquels elles sont confrontées et développer des stratégies adaptées à leur contexte particulier.

**RÉINSTALLATION PLANIFIÉE : PLAIDÉE POUR DES PROCESSUS DE RÉINSTALLATION PLANIFIÉE ET ÉTHIQUE QUI RESPECTENT LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES DÉPLACÉES.**

« **RÉINSTALLATION PLANIFIÉE** » fait référence à une mesure axée sur les solutions, faisant intervenir l'État, dans le cadre de laquelle une communauté (et non pas un individu ou une famille) est physiquement déplacée dans un autre endroit et y est réinstallée<sup>28</sup>.

La réinstallation peut permettre aux migrants climatiques d'aller au-devant des conséquences prévisibles des changements climatiques et de déplacer des personnes et des populations hors de zones dangereuses. Toutefois, la réinstallation planifiée permettra de leur dans les conditions favorables et maintenir leur niveau de vie.

[28] <https://www.unhcr.org/sites/default/files/legacy-pdf/55530ab59.pdf>

## Renforcement des Capacités

---

Renforcer les capacités des communautés vulnérables pour s'adapter aux impacts des changements climatiques et réduire la nécessité de déplacements massifs. Offrir des formations et des opportunités pour acquérir des compétences pertinentes à la résilience climatique, telles que l'agriculture durable, la gestion des ressources naturelles, la construction résiliente, etc.

En plus favoriser la coopération entre les différentes parties prenantes, y compris les gouvernements locaux, les organisations non gouvernementales, les institutions académiques et les entreprises, pour une réponse coordonnée et efficace aux défis climatiques.

---

## PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Sensibiliser les communautés, sur les impacts des changements climatiques et la migration, et promouvoir des solutions respectueuses des droits de l'homme à travers des plaidoyers auprès des parties prenantes.

Aider les États à élaborer des lignes directrices ou à revoir les lignes directrices existantes visant à intégrer la mobilité humaine et les considérations relatives aux changements climatiques dans les cadres, politiques et stratégies pertinentes.

Soutenir les efforts de mise en œuvre entrepris au niveau des politiques nationales qui visent lien entre la mobilité et le changement climatique, en vue de relever les défis et de saisir les opportunités.

# CONCLUSION

---

En conclusion, l'approche basée sur les droits de l'homme centrés sur les communautés vulnérables face à la migration climatique est à la fois une question de justice et de compassion. En reconnaissant la dignité de chaque individu, en partageant la responsabilité de lutter contre les changements climatiques et en favorisant la participation communautaire, nous pouvons offrir un avenir plus sûr et plus juste à ceux qui sont le plus durement touché par les ravages de notre planète. Il est temps de passer de la rhétorique à l'action et de placer les droits de l'homme au cœur de notre réponse à la crise climatique mondiale.

En plus, une réponse globale et concertée est nécessaire pour garantir la protection et le respect des droits fondamentaux des personnes déplacées, tout en travaillant à atténuer les causes profondes des migrations climatiques. Pour ce faire, les gouvernements, les organisations internationales et la société civile peuvent œuvrer ensemble pour assurer la dignité et le bien-être des personnes déplacées par les changements climatiques, tout en renforçant leur résilience et leur capacité à s'adapter aux impacts climatiques.

